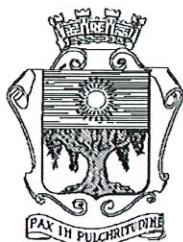


**AR Prefecture**

006-210600110-20251209-091225\_03-DE  
Reçu le 11/12/2025



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 03 – FINANCES – CONSTRUCTION D’UNE CRECHE MUNICIPALE –  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION  
SOCIALE DE BEAULIEU SUR MER**

Séance Publique Ordinaire du 9 DECEMBRE 2025  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER,

**PROCURATIONS** : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, M. Bernard CHARTON à M. Gérald MARIN,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

**ABSENT** : M. Julien PASQUINI.

**QUORUM** : 14

**PRESENTS** : 20

**VOTANTS** : 24

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 3 décembre 2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

**III – FINANCES – CONSTRUCTION D’UNE CRECHE MUNICIPALE –**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION**  
**SOCIALE DE BEAULIEU SUR MER**

Monsieur Didier ALEXANDRE, adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 novembre 2025,

Considérant que dans le cadre du réaménagement du site de l'école élémentaire, situé au 17 bd Paul Déroulède à Beaulieu-sur-Mer, le projet de création d'un pôle éducatif et culturel porte sur la construction d'une école élémentaire, d'une crèche, d'une médiathèque et d'un parking enterré,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer a pour vocation de conduire une politique de prévention et de développement social sur le territoire communal et qu'à ce titre il peut soutenir tout projet répondant aux besoins sociaux de la population, notamment ceux des familles et des jeunes enfants,

Considérant que le CCAS de Beaulieu-sur-Mer peut agir dans une logique de prévention sociale, en soutenant un lieu qui favorise la socialisation de l'enfant, l'accompagnement à la parentalité et le repérage précoce de situations de fragilité,

Considérant que l'accueil en crèche repose sur un principe d'accessibilité sociale : les tarifs sont calculés selon les ressources des familles (barème CAF – Prestation de service unique), garantissant une égalité d'accès au service public,

Considérant que la participation financière du CCAS de Beaulieu-sur-Mer s'inscrit pleinement dans le champ de l'action sociale locale telle que définie par le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le coût HT de construction de la crèche a été estimé à 2 243 913,76 €,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Alpes-Maritimes et le Département des Alpes-Maritimes participent respectivement à hauteur de 593 000 € et de 336 000 € dans ce projet,

**AR Prefecture**

006-210600110-20251209-091225\_03-DE  
Reçu le 11/12/2025



Considérant qu'il est proposé de solliciter l'aide financière du CCAS de Beaulieu-sur-Mer selon le plan de financement suivant :

<b>Cout estimatif HT</b>	<b>2 243 913,76 €</b>	<b>100 %</b>
CAF 06	593 000,00 €	26,00 %
Département des A-M	336 000,00 €	15,00 %
CCAS de Beaulieu-sur-Mer	600 000,00 €	27,00 %
Autofinancement	714 913,76 €	32,00 %

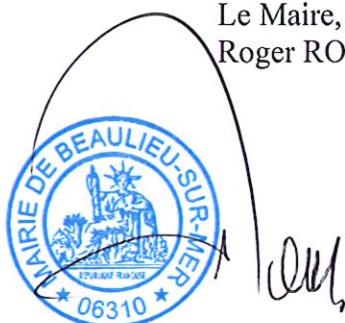
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- SOLLICITE l'aide financière du Centre communal d'action sociale de Beaulieu-sur-Mer pour un montant de 600 000 € (six cent mille euros) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



**AR Prefecture**

006-210600110-20251209-091225\_03-DE  
Reçu le 11/12/2025

